

Dernières informations sur la vaccination contre la Covid 19.

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Les personnes âgées de 50 à 74 ans inclus, atteintes de comorbidités (**dans leurs structures de soins ou chez leur médecin**).
- Les personnes âgées de plus de 75 ans.
- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD (directement dans leur établissement).
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
 - L'obésité (IMC>30),
 - La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
 - L'hypertension artérielle compliquée,
 - L'insuffisance cardiaque,
 - Le diabète (de type 1 et de type 2)
 - L'insuffisance rénale chronique,
 - Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
 - Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - La trisomie 21.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid sont les suivants :

 - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
 - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
 - transplantés d'organes solides
 - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
 - atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
 - atteints de certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé)
 - atteints de trisomie 21.

- **Indicateurs de suivi de la campagne vaccinale**

- Quelques chiffres au 1er mars 2021 :

- - Au total depuis le début de la campagne de vaccination : un peu plus de 5 017 000 injections ont été réalisées (en cumulant première et deuxième injections) dont près de 1 690 000 personnes ont reçu les deux injections de vaccin.
 - 5,9% des personnes de plus de 18 ans ont reçu au moins une injection de vaccin et 3,2% ont reçu les deux injections.
 - 81% des résidents d'EHPAD ou d'USLD ont reçu au moins une injection de vaccin.
 - 28% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.

- 33% des professionnels et intervenants de santé ont reçu au moins une injection de vaccin. 48% des professionnels et intervenants de santé de plus de 50 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.

- **Rappel des publics cibles prioritaires**

- Conformément au récent avis de la Haute Autorité de Santé, le Gouvernement a actualisé ses recommandations concernant le vaccin Astra Zeneca.
 - Celui-ci est désormais accessible aux personnes de plus de 65 ans.
 - Le vaccin Astra Zeneca est donc aujourd'hui accessible à l'ensemble des personnes éligibles à la vaccination. Consulter la liste des personnes éligibles à la vaccination sur : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>
 - Le vaccin Astra Zeneca est toujours accessible auprès des médecins de ville, qui peuvent désormais disposer de trois flacons par semaine.
 - Conformément au récent avis de la HAS les pharmaciens, les infirmiers et les sages femmes auront prochainement la capacité de vacciner : un décret devrait être publié demain.
 - Les vaccins Moderna et Pfizer restent accessibles prioritairement aux personnes de plus de 75 ans ainsi qu'aux personnes à très haut risque de forme grave de COVID.
 - Des supports de communication actualisés seront prochainement établis par le ministère de la Santé

- **Mise en place des tests salivaires**

- Le ministère de l'Education Nationale déploie, depuis les retours des congés d'hier, une campagne de dépistage dans les écoles, collèges et lycées. Conformément à l'avis de la Haute Autorité de Santé, la priorité est donnée aux enfants d'âge maternel et élémentaire pour l'organisation des tests salivaires. Les tests antigéniques concernent les collèges et les lycées.
 - Les tests salivaires seront effectués dans les zones à forte circulation du virus, dans les écoles où des cas avérés ont été signalés. En outre, chaque académie définira un échantillon d'écoles, de collèges et de lycées au sein desquels seront effectués tous les 15 jours des tests pour suivre l'évolution de l'épidémie.
 - Objectif à terme : 300.000 tests par semaine. Le déploiement sera progressif car tous les laboratoires ne sont pas équipés pour l'instant pour analyser ces tests.
 - Les DASEN sont les contacts des maires pour toute information sur l'organisation des tests salivaires et pour faire remonter des points de vigilance ou des demandes particulières. L'AMF a souligné l'importance que les maires soient automatiquement informés en amont des campagnes de dépistage organisées dans les écoles de leur commune.
 - Les tests sont réalisés par des personnels volontaires de l'Education nationale.
 - Les tests sont gratuits. Ils peuvent être proposés également au personnel de l'Education nationale et au personnel des collectivités travaillant dans les établissements scolaires.

- **Bilan de l'utilisation des doses et des approvisionnements à venir**

- 6 600 000 doses de vaccin ont été reçues depuis le début de la campagne de vaccination
 - 4 500 000 doses ont été injectées soit près de 70% des doses reçues
 - Pour le vaccin Astra Zeneca 187 000 injections ont été réalisées pour 600 000 doses livrées Le ministère de la Santé réfléchit aux moyens à déployer pour augmenter la consommation des doses disponibles. Pour rappel, les médecins peuvent actuellement s'approvisionner auprès de leur pharmacie de référence.